



Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

DÉPARTEMENT
Côte d'Or

Affiché le

SLO

ID : 021-200000925-20210415-15_04_2021_12-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 15 AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION

09 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER (pouvoir de M. Bernard NAVILLON), M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de Mme Marie-Paule FONTAINE), Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir de Mme Denise ALLEMAND), Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Jean-Marc FRELIH (pouvoir de Mme Monique PINGET), M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN (pouvoir de Mme Anne-Sophie BOISSON), M. Martial MATHIRON, M. Martial PARIZOT, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU (pouvoir de Mme Maïté COUBAT).

Étaient excusés : Mme Denise ALLEMAND (pouvoir à Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON (pouvoir à M. Dominique JANIN), M. Daniel CHETTA, Mme Maïté COUBAT (pouvoir à M. Claude VERDREAU), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Jean-Luc MAHIEU (suppléé par M. Bernard SOUBEYRAND), M. Paul MURANO (pouvoir à Mme Zineb HEMAIRIA), M. Bernard NAVILLON (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), Mme Monique PINGET (pouvoir à M. Jean-Marc FRELIH), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), M. Bernard SOUBEYRAND (suppléant de M. Jean-Luc MAHIEU), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et de la Modernisation de l'Administration.

15/04/2021/12

NOMBRE DES MEMBRES
EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 23
VOTANTS : 30

Objet : Décision modificative n°1 au Budget « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le Budget « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » a été voté le 18 mars dernier.

Il apparait une anomalie technique au niveau de l'article 022 – Dépenses imprévues.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

En effet, le montant de cet article doit être plafonné à 7,5 % pour les dépenses réelles de la section de fonctionnement.

Au vu du montant inscrit, il y a lieu de procéder à la régularisation de celui-ci par une Décision Modificative N°1 (DM1) au Budget « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » suivante :

Dépenses de fonctionnement :

022 – Dépenses imprévues	- 26.000,00 €
60612 – Energie électricité	+ 2.000,00 €
60632 – Fourniture de petits équipements	+ 4.000,00 €
61521 – Entretien de terrains	+ 3.000,00 €
615221 – Entretien de bâtiment	+ 7.000,00 €
6512 – Droits d'utilisation informatique	+ 10.000,00 €

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** la Décision Modificative N°1 (DM 1) du Budget « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » :

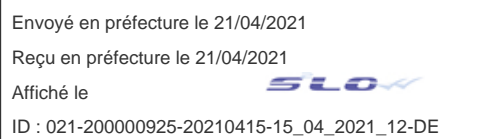
Dépenses de fonctionnement :

022 – Dépenses imprévues	- 26.000,00 €
60612 – Energie électricité	+ 2.000,00 €
60632 – Fourniture de petits équipements	+ 4.000,00 €
61521 – Entretien de terrains	+ 3.000,00 €
615221 – Entretien de bâtiment	+ 7.000,00 €
6512 – Droits d'utilisation informatique	+ 10.000,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 19 avril 2021



Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ